L’ex-chargé de mission de l’Elysée Alexandre Benalla a été condamné à trois ans de prison dont un ferme (sous bracelet), notamment pour les violences commises lors de la manif du 1er mai 2018 (MàJ)

05/11/2021 à 15h54



05/11/2021

L’ex-chargé de mission de l’Elysée Alexandre Benalla a été condamné vendredi à trois ans d’emprisonnement, dont un ferme sous bracelet électronique, notamment pour avoir commis des violences en réunion et usurpé la fonction de policier lors de la manifestation du 1er mai 2018.

L’ancien proche collaborateur d’Emmanuel Macron, 30 ans, a en outre été reconnu coupable d’avoir utilisé frauduleusement ses passeports diplomatiques après son licenciement, d’avoir fabriqué un faux document pour obtenir un passeport de service et d’avoir illégalement porté une arme en 2017.

Le Figaro

30/09/2021

> *Le parquet a requis 18 mois d'emprisonnement avec sursis et 500 euros d'amende à l'encontre de l'ancien chargé de mission de l'Elysée Alexandre #Benalla, notamment pour les violences commises lors de la manifestation du 1er mai 2018 #AFP pic.twitter.com/03hH7KaUeA*
>
> *— Agence France-Presse (@afpfr) September 30, 2021*

13/09/2021

> *[THREAD]*
> *Trois ans après le retentissant scandale qui a secoué l'Elysée, le procès de l'ancien chargé de mission Alexandre #Benalla pour les violences du 1er mai 2018 et l'utilisation frauduleuse de ses passeports diplomatiques s'est ouvert en sa présence cet après-midi □□ #AFP pic.twitter.com/jVzAMYprWr*
>
> *— Agence France-Presse (@afpfr) September 13, 2021*

Trois ans après la déflagration de l'affaire Benalla, l'ancien chargé de mission de l'Elysée a rendez-vous avec la justice. Alexandre Benalla comparaît devant le tribunal de grande instance de Paris, notamment pour "violence en réunion" et "port d'arme", du 13 septembre au 1er octobre. Dans un second volet du procès, il devra également répondre de "faux, usage de faux en écriture et usage public sans droit d'un insigne" pour avoir continué à voyager avec des passeports diplomatiques plusieurs mois après son licenciement.

Mais qu'a fait Alexandre Benalla ces trois dernières années ? Rembobinons. Le 18 juillet 2018, *Le Monde* identifie le chargé de mission de l'Elysée, casque des forces de l'ordre sur la tête, sur des images datant du 1er mai, en train de molester deux personnes, place de la Contrescarpe à Paris. Le lendemain, le parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire. Le 20 juillet 2018, l'Elysée annonce finalement avoir engagé une *"procédure de licenciement"* à son encontre. Alexandre Benalla est placé en garde à vue le même jour, jusqu'au lendemain.

A 13h30 s'ouvre le procès d'Alexandre Benalla au TJ de Paris. L'ancien chargé de mission de l'Elysee va devoir s'expliquer dans plusieurs dossiers réunis en un seul procès, pour « le bon fonctionnement de la justice »



Le 1er volet : la manif du 1er mai 2018. A. Benalla va comparaître notamment pour violence volontaire pour avoir interpellé vigoureusement des manifestants. On lui reproche de

s’être immiscé dans l’exercice d’une fction publique et d’avoir porté sans droit des insignes de police

Dans ce volet, 3 autres prévenus : Vincent Crase, pour avoir lui aussi participé à du maintien de l’ordre alors qu’il était observateur. Et deux hauts fonctionnaires de la Pref de Police pour avoir extrait illégalement des images de vidéosurveillance pour les donner à Benalla

2e dossier : l’histoire du selfie dans un resto de Poitiers en 2017 en pleine campagne présidentielle. A. Benalla y est vu avec un pistolet. Il est renvoyé pour port d’arme illégal. Lui parle d’un pistolet à eau. Il devra s’expliquer sur ce point

3e volet jugé : l’affaire dite des passeports. A.Benalla aurait continué à utiliser des passeports diplomatiques pendant plusieurs mois malgré son licenciement de l’Élysée. « usage public sans droit de doc justifiant d’une qualité pro » et « faux, usage de faux en écriture

> *Sortie sous tensions pour Alexandre #Benalla où un comité de manifestants l’attendait. @benallaoff pic.twitter.com/VvahgNcPBr*
>
> *— Xenia (@XeniaReports) September 13, 2021*

@mclbel